

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 6477**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Production Végétale - Spécialité: Gestion de la Santé des Plantes.

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université d'Angers, Institut supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (AGROCAMPUS OUEST)	Président de l'Université d'Angers, Recteur de l'Académie de Nantes, Directeur Général d'Agrocampus Ouest

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

211r Protection des cultures

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les diplômés de la licence professionnelle exerceront les activités suivantes:

- identifier, diagnostiquer et résoudre des problèmes phytosanitaires
- proposer et mettre en œuvre des méthodes de lutte techniquement satisfaisantes, économiquement viables, respectueuses de l'environnement et de la santé publique
- posséder une bonne connaissance du secteur végétal et de son organisation, en particulier dans le domaine des productions végétales spécialisées
- savoir diagnostiquer les problèmes phytosanitaires
- avoir une excellente connaissance de toutes les méthodes de protection des plantes, en particulier les méthodes alternatives à la lutte chimique
- maîtriser la mise en œuvre des méthodes de protection des plantes
- posséder une bonne connaissance des aspects réglementaires du secteur de la santé des plantes et d'homologation des produits phytosanitaires
- posséder le certificat 'Distributeur et Applicateur de Produits Antiparasitaires (DAPA)

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteurs Agroalimentaire, Phytosanitaire, Ecologie, Environnement

Le professionnel peut prétendre aux postes de:

- Responsable de vente et de conseil dans l'agrofourmiture
- Cadre technique chargé du conseil phytosanitaire
- Responsable technique chargé du diagnostic
- Responsable technique d'expérimentation en protection des plantes
- Responsable technique de services publics gestionnaires d'espaces verts
- Responsable de la mise en œuvre des cahiers des charges et de la réglementation
- Technico-commercial protection des plantes
- Responsable technique chargé de mission environnement
- Responsable technique chargé de projet homologation
- Responsable technique contrôles phytosanitaires
- Formateur Protection des cultures
- Prospecteur surveillance du territoire
- Spécialiste Protection Biologique Intégrée
- Coordinateur de méthodes de protection des plantes
- Chef de culture

Codes des fiches ROME les plus proches :

A1301 : Conseil et assistance technique en agriculture

K2111 : Formation professionnelle

A1303 : Ingénierie en agriculture et environnement naturel

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

UE 1 (6 ECTS):

Connaissance des bioagresseurs

Epidémiologie et prévision des risques

UE 2 (6 ECTS):

Connaissance et gestion des produits phytosanitaires
Mécanismes de résistance des bioagresseurs aux pesticides.

UE 3 (8 ECTS):

Méthodes de lutte alternatives aux pesticides
Développement durable

UE 4 (5 ECTS):

Connaissance de l'entreprise
Référentiels qualité

UE 5 (5 ECTS):

Risques et réglementation liés à la protection des plantes

UE 6 (5 ECTS):

Informatique et internet
Biostatistiques

UE 7 (5 ECTS):

Anglais scientifique et technique
Expression et communication

UE 8 (8 ECTS):

Projet Tuteuré
Certificat DAPA

UE 9 (12 ECTS):

Stage en Entreprise

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	65 % enseignants, 35% professionnels
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	65 % enseignants, 35% professionnels
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE	X	65 % enseignants, 35% professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17/11/99 publié au JO du 24 novembre 1999 et au BO n°44 du 09/ décembre 99.

Arrêté du 16 juillet 2008 relatif aux habilitations de l'Université d'Angers à délivrer les diplômes nationaux.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Le Décret n°2013-756 du 19/08/2013 articles R. 613-33 à R. 613-37.

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Responsables pédagogiques : Thomas Guillemette -Pascal Poupard
Université d'Angers
UFR Sciences
2 Boulevard Lavoisier
49045 ANGERS Cedex 01

Tél. : 02 41 73 53 53 (standard) (02 41 73 54 96) Secrétariat Responsable administrative
02 41 73 52 60 (Thomas Guillemette) 02.41.73.54. 58 (Pascal Poupard)

Fax. : 02.41.75.53.52

Site web : www.univ-angers.fr

Lieu(x) de certification :

UFR Sciences, Université d'Angers

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :